

Initiatives parlementaires

d'exercer leur droit de vote. Ils devraient avoir la possibilité de voter à la dernière minute.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, je veux moi aussi dire quelques mots et féliciter le député de Don Valley-Ouest d'avoir présenté ce projet de loi.

Le député de Brant a soulevé quelques questions de procédure intéressantes. Si je ne m'abuse, la motion dont nous sommes ici saisis vise en gros à renvoyer le projet de loi à un comité législatif, de telle sorte que quelques-unes de ces questions puissent être approfondies. Les observations de mon collègue, le député de Lachine—Lac-Saint-Louis, m'ont beaucoup étonné et intéressé de prime abord. Je croyais vraiment que le député allait appuyer le projet de loi sans réserve. Si je comprends bien, il éprouve les mêmes problèmes que moi, sauf que sa circonscription est manifestement plus urbaine que rurale à l'inverse de la mienne.

Toutefois, si le projet de loi du député de Don Valley-Ouest m'intéresse au plus haut point, c'est qu'il tient compte de tous les problèmes que d'autres députés ont signalés en rapport avec le jour des élections. Je ne vais pas les répéter. Ce que l'on ne peut vraiment pas expliquer aux électeurs, c'est que seulement parce qu'une démarcation divise les électeurs d'une rue entre le scrutin urbain et le scrutin rural, l'électeur urbain ne peut tout simplement pas voter en vertu de la présente Loi électorale, comme tout le monde l'a dit.

Or, son voisin d'en face, comme c'est le cas dans bien des coins de ma circonscription, peut être assermenté conformément à la loi. Je crois vraiment que c'est un pas dans la bonne direction.

Cela dit très respectueusement, je crois que mon collègue, le député de Lachine—Lac-Saint-Louis, qui a déjà présidé avec beaucoup de compétence le caucus conservateur, devrait appuyer sans réserve ce projet de loi. J'ai le plus grand respect pour le président de la Commission électorale, M. Pierre Lortie. J'ai comparu devant ce comité au sujet de plusieurs questions qui m'intéressaient. J'ai aussi eu le plaisir d'être invité à participer à l'un des colloques qu'il a tenus dans diverses régions du Canada à certains étapes de son mandat. Le dépôt du rapport de cette commission est prévu, semble-t-il, pour la fin novembre. Nous savons tous dans quel contexte oeuvrent les commissions royales d'enquête et dans quelles conditions elles produisent leurs rapports.

Si j'ai bien compris, M. Lortie a l'intention non seulement de soumettre un rapport de la commission, mais aussi de présenter une ébauche de projet de loi pour accélérer le débat. Je crains qu'étant donné les nouvelles priorités à l'échelle mondiale, de même que tous les changements à prévoir au menu législatif de la Chambre à l'approche d'élections, qu'en dépit des meilleures intentions au monde, le rapport de la commission d'enquête de M. Lortie ne sera peut-être pas adopté à temps pour les prochaines élections.

Il serait vraiment malheureux que nous ne puissions aider la commission Lortie en renvoyant le rapport à un comité, de sorte que la commission puisse relever certains sujets de préoccupation qui pourraient lui être utiles dans la rédaction du rapport définitif.

Quoi qu'il en soit, si le rapport était examiné par un comité et que de légers changements étaient apportés à la Loi électorale, changements qui seraient néanmoins fondamentaux pour tant d'électeurs canadiens, je ne crois pas que la commission Lortie estime ses travaux compromis. Au contraire, les commissaires s'en réjouiraient peut-être, comme de toutes les autres questions relatives aux listes permanentes et au reste.

Nous devrions appuyer la motion, renvoyer le document au comité, poursuivre le débat à son sujet comme l'ont déjà suggéré d'autres députés et changer la loi de sorte que tous les électeurs canadiens puissent bénéficier du même traitement, le jour des élections.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, juste après les élections du 21 septembre 1988, je me suis empressé d'écrire au directeur général des élections au nom de certains de mes électeurs qui étaient furieux, car ils n'avaient pu voter faute d'avoir leur nom inscrit sur la liste électorale. Une électrice se promenait le long de la rue principale avec un tableau-annonce, afin de protester contre la faiblesse de notre législation et ses échappatoires. Comme elle l'a signalé, si elle avait vécu sur une exploitation agricole dans une région rurale du pays, elle aurait eu le droit de voter, mais parce qu'elle vivait à Toronto, on lui avait refusé ce droit.

Au cours des élections de 1984, certains recenseurs ont oublié tout un immeuble d'habitation. S'il y a trois ou quatre électeurs dans cet immeuble, cela peut faire la différence entre gagner ou perdre une élection.

Monsieur le Président, lorsque vous remportez une élection par 74 votes comme je l'ai fait en 1979, vous connaissez l'importance de chaque vote, surtout celui des gens qui ne sont pas inscrits sur la liste électorale et qui n'y sont absolument pour rien. Une bonne partie de ces gens sont à l'étranger à cause de leur travail lorsque les recenseurs passent. Un grand nombre sont en vacances. Dans ma circonscription, beaucoup de gens, et je suis